



Montréal, 8 avril 2024

I. Introduction

Ce rapport a été préparé par Recochem inc., une société existant en vertu des lois de la Colombie-Britannique (« Recochem »), conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (« la Loi ») du Canada.

Recochem vise à maintenir un niveau élevé de pratiques commerciales éthiques. Nous reconnaissons l'importance de respecter les droits de la personne et nous nous engageons à faire notre part dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants (parfois appelé esclavage moderne) dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement.

Ce rapport décrit les mesures prises par Recochem pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens par Recochem ou de biens importés au Canada par Recochem, au cours du dernier exercice financier de l'entreprise commençant le 1^{er} mai 2022 et se terminant le 30 avril 2023. Ce rapport traite également de certaines initiatives ultérieures entreprises par la société pour améliorer ses processus dans ce domaine depuis le 30 avril 2023, qui seront abordées plus en détail dans le rapport l'an prochain.

II. Notre entreprise – Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Recochem a été fondée par Joseph Kuchar en 1951 à Montréal, en tant que fabricant et distributeur de produits à base de naphtalène. Aujourd'hui, nous fabriquons et distribuons une variété de produits, offrant des solutions principalement aux industries du marché automobile secondaire, de la gestion thermique et des produits pour la maison. Notre gamme de produits comprend des liquides de refroidissement, des antigels, des liquides lave-glace et des produits d'entretien automobile, conçus pour améliorer la performance et l'efficacité de diverses applications.

Recochem emploie plus de 500 personnes au Canada. Nous exploitons des sites de fabrication et de distribution partout au Canada, notamment au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, un laboratoire de recherche et de développement en Alberta et une usine de fabrication en Australie. Recochem s'approvisionne en matériaux et en équipement auprès de divers fournisseurs dans différentes régions géographiques.





III. Notre mission et nos valeurs fondamentales

La mission déclarée de Recochem est d'être un fournisseur mondial de solutions dans les domaines de la gestion thermique, du contrôle des émissions, des produits chimiques d'entretien et d'esthétique automobiles et de la sécurité, ainsi que des solutions pour la maison. Nous nous engageons à être un leader d'entreprise solide en nous associant à nos clients et à nos fournisseurs pour trouver des solutions aux besoins de nos clients. Nous respectons notre environnement et fournissons un lieu de travail sûr offrant des possibilités de croissance à notre personnel.

Nos valeurs fondamentales sont le fondement de notre entreprise et dirigent nos activités commerciales :

- Solutions optimales pour nos clients
- Attention particulière à la sécurité, à l'environnement et à la qualité
- Maintien de notre intégrité
- Sens concret de l'urgence dans nos actions
- Travail d'équipe et respect mutuel

Nous croyons qu'il est essentiel d'agir avec intégrité pour maintenir nos standards élevés de comportement commercial éthique.

IV. Risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement

Les activités de fabrication de Recochem, situées au Canada et en Australie, sont menées conformément à toutes les lois du travail et à tous les droits de la personne applicables dans ces juridictions. En conséquence, Recochem considère actuellement que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses propres opérations de fabrication est faible, mais reste vigilante pour surveiller tout changement de circonstances pouvant augmenter le risque.

Comme la plupart des entreprises de fabrication, Recochem s'approvisionne en matériaux et en équipement auprès de divers fournisseurs dans différentes régions géographiques du monde. Recochem peut ne pas avoir une visibilité complète des chaînes d'approvisionnement en amont respectives de ses fournisseurs. L'entreprise reconnaît qu'il existe un risque que des conditions de travail d'exploitation, y compris le travail forcé et le travail des enfants, puissent se produire à n'importe quel stade des chaînes d'approvisionnement en amont, le niveau de risque variant en fonction de facteurs tels que la catégorie de produit, le pays/la région de fabrication, et la nature et la sophistication des cadres de gouvernance ainsi que des politiques internes et des procédures de diligence raisonnable mises en œuvre par chaque fournisseur de la chaîne.



V. Politiques et processus de diligence raisonnable pour faire face au risque de travail forcé et de travail des enfants

La *Politique de conformité sociale* de Recochem adoptée en 2021 reflète notre engagement à maintenir des pratiques d'emploi équitables et légales qui respectent les droits de la personne de tous les membres de notre personnel. La politique énonce l'importance fondamentale d'opérer d'une manière socialement responsable et éthique, et de se conformer aux lois et aux règlements en vue du succès de notre entreprise, notamment comme suit :

- Adopter des pratiques d'emploi équitables ;
- Offrir un milieu de travail sécuritaire à tout le personnel ;
- Offrir une rémunération, des avantages sociaux et des conditions de travail équitables à tout le personnel ;
- Veiller à ce que le personnel ait la liberté d'association, y compris pour la négociation collective ;
- S'assurer que l'emploi chez Recochem est librement choisi et que l'admissibilité légale à l'emploi est vérifiée avant l'embauche ;
- S'engager à se conformer aux lois, aux standards et aux pratiques canadiennes ainsi qu'aux normes internationales ;
- Veiller à ce que le personnel ait la possibilité de signaler les problèmes de droits de la personne librement et de manière confidentielle ; et
- Favoriser la durabilité environnementale dans nos opérations.

Il incombe à la directrice des Ressources humaines de Recochem, par l'entremise des partenaires d'affaires régionaux en Ressources humaines (c.-à-d. les gestionnaires internes des RH), de s'assurer que la *Politique de conformité sociale* est communiquée à tout le personnel et que des mécanismes de rapport des griefs sont en place.

La *Politique de conformité sociale* indique que Recochem s'attend à ce que nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux, tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, adhèrent aux principes décrits dans la politique, et que la politique soit étendue et renforcée par les agences de recrutement tierces de Recochem.

En novembre 2023, après la période de rapport de l'exercice financier 2023 couverte par ce rapport, Recochem a adopté un *Code global d'éthique et de conduite des affaires* (« Code d'éthique ») qui traite spécifiquement des questions de travail forcé et de travail des enfants. Il précise que Recochem s'engage à respecter les droits de la personne et interdit strictement l'utilisation du travail des enfants et du travail forcé dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, et que toute utilisation du travail des enfants ou du travail forcé est en violation directe du Code et fera l'objet de mesures disciplinaires et, potentiellement, de la résiliation de notre relation d'affaires, comme toute autre violation des droits de la personne ou des lois du travail applicables. Le Code encourage le personnel et les partenaires commerciaux à être vigilants et à poser des questions s'ils soupçonnent un cas de travail des enfants et/ou de travail forcé, et à signaler immédiatement tout soupçon ou tout cas de travail des enfants ou de

travail forcé, que ce soit en interne ou chez un fournisseur ou un intervenant, au partenaire d'affaires en Ressources humaines et à un membre de l'Équipe juridique de Recochem.

À compter de l'exercice financier 2024, notre Code d'éthique s'applique à tous ceux qui travaillent chez Recochem et à nos filiales mondiales, ainsi qu'à nos fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux, et guide les parties prenantes sur ce qu'il faut faire si des cas de travail forcé ou de travail des enfants sont découverts. Nous cherchons à faire affaire avec des partenaires qui maintiennent des standards élevés d'intégrité et d'engagement en matière de droits de la personne dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, et nous sommes clairs sur nos attentes en matière de comportement de notre personnel et de nos partenaires commerciaux à cet égard.

VI. Mesures prises pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement

Recochem condamne l'esclavage moderne dans toutes ses manifestations et s'engage à prendre des mesures proactives pour prévenir et résoudre ces problèmes. Au cours de l'exercice s'étant terminé le 30 avril 2023 et qui fait l'objet du présent rapport, les mesures prises par Recochem pour prévenir et réduire le travail forcé et le risque de travail des enfants étaient axées sur la conformité aux lois applicables du travail et de l'emploi et aux protections des droits de la personne en milieu de travail applicables aux opérations de Recochem.

Au cours des mois qui se sont écoulés depuis la fin de la période de référence de l'exercice financier 2023, Recochem a introduit un certain nombre d'initiatives et d'améliorations de processus à sa diligence raisonnable en matière d'esclavage moderne, notamment les éléments clés suivants :

- (1) **Formation du personnel** – En février et en mars 2024, Recochem a offert une formation sur le Code d'éthique qui comprenait des instructions au personnel sur l'identification et la prévention des cas d'esclavage moderne dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement. D'autres formations sur le Code d'éthique seront dispensées à l'avenir, comme déterminé par l'équipe juridique de l'entreprise.
- (2) **Diligence raisonnable et audits des fournisseurs** - À la fin de l'automne 2023, l'équipe de l'Approvisionnement de Recochem a introduit un questionnaire supplémentaire pour compléter notre processus d'audit de nos fournisseurs existants afin d'aborder le risque de travail forcé et de travail des enfants chez les fournisseurs dans le cadre de nos audits de contrôle de la qualité, notamment en ce qui concerne les questions d'esclavage moderne. L'entreprise travaille à l'élaboration d'un calendrier d'audits réguliers tenant compte du risque pour les fournisseurs existants afin d'assurer une conformité continue. Nous avons également introduit des étapes supplémentaires de diligence raisonnable dans notre nouveau processus d'intégration des fournisseurs dans le cadre duquel nous demandons et évaluons des informations sur les procédures de conformité en matière de travail forcé et de travail des enfants des fournisseurs potentiels.

- (3) **Protections contractuelles** – Nous avons mis à jour nos conditions générales relatives aux bons de commande standard avec nos fournisseurs (« Conditions relatives aux bons de commande ») afin d'inclure une clause interdisant toute forme de travail des enfants et de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement et les opérations commerciales du fournisseur. Nos Conditions relatives aux bons de commande stipulent également que nous pouvons résilier une commande, sur préavis écrit et sans motif ni responsabilité, si le vendeur manque à l'une des obligations énoncées dans nos Conditions relatives aux bons de commande, y compris nos politiques et nos exigences de conformité aux lois et aux règlements, ainsi qu'en cas de violation des déclarations ou des garanties faites par le vendeur.

VII. Mesures correctives

Au cours de la période de référence de l'exercice financier 2023, Recochem n'a identifié aucun cas ou risque important d'esclavage moderne dans ses opérations ou ses chaînes d'approvisionnement qui nécessiterait des mesures correctives. La société n'a donc pris aucune mesure pour remédier à la perte de revenus de familles très vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, car ces mesures n'étaient pas considérées comme applicables. Nous demeurons vigilants dans l'évaluation continue des risques afin de déterminer les circonstances dans lesquelles des mesures correctives pourraient être nécessaires.

VIII. Évaluation de l'efficacité

Au cours de la période de référence de l'exercice 2023, Recochem n'avait pas de processus formels en place pour évaluer l'efficacité de nos processus de conformité en ce qui concerne le travail forcé et le risque de travail des enfants. Ces derniers mois, nous avons examiné activement nos politiques, procédures et pratiques de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants afin de déterminer les domaines à améliorer (comme indiqué brièvement à la section VI ci-dessus). Ces efforts seront discutés plus en détail dans le rapport de l'an prochain et ils comprendront l'examen des façons dont l'entreprise peut évaluer l'efficacité des procédures existantes sur une base continue.



Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom complet :

Shawn Lewis Davies

Titre :

Président

Date :

8 avril 2024

J'ai le pouvoir de lier Recochem inc. :

